



Sainte-Anne-de-Sorel

BULLETIN MUNICIPAL

VOL. 35 | N° 01 | PRINTEMPS 2024

# Le Phare



Suivez-nous



Le maire vous informe	2
Urbanisme	4
Travaux publics	6
Penser et agir aînés MADA	7
Collectes	9
Loisirs	12
Patrimoine	15
Divers	16
Publicité	18



M. MICHEL PÉLOQUIN  
Maire

Bonjour à tous,

Ce moment d'écrire ce mot est toujours un plaisir pour moi, un plaisir qui me permet de communiquer directement avec chacun de vous aux fins de vous transmettre des informations pertinentes pour votre compréhension des décisions et des gestes posés par les membres de votre conseil municipal. Je vous rappelle que pour des précisions, questions ou commentaires, je vous invite à communiquer avec moi ou votre représentant de district.

### Rapport annuel des permis émis en 2023

À l'assemblée de janvier dernier, le rapport annuel des permis émis en 2023 a été déposé. (216) permis ont été émis par notre officier municipal concernant (27) items différents pour une valeur foncière totale évaluée 5 995 173 \$. Parmi ces différents items, mentionnons (91) permis de rénovations et (6) permis de construction de nouvelles résidences.

### Dossier concernant l'acquisition d'une partie du terrain du 1, rue Marianne (Terrain adjacent au parc Henri-Letendre et quai de Sainte-Anne-de-Sorel)

On se rappellera que la municipalité avait procédé en mai 2021 à la mise en place d'une réserve foncière afin d'empêcher toutes constructions sur le terrain situé au 1, rue Marianne. Un projet de construction de 28 logements était à ce moment-là projeté.

Par cette action, la municipalité voulait s'assurer de pouvoir éventuellement se porter acquéreur d'une partie du terrain afin d'agrandir considérablement la parc Henri-Letendre et du même coup, protéger pour les générations futures, un champ de vision sur le fleuve et ses îles. De plus, les membres du Conseil redoutaient des problèmes de cohabitation compte-tenu de la proximité avec le parc existant et la descente de bateaux.

À la suite d'un accord de conciliation survenu le 26 septembre 2023 entre la municipalité et les représentants de la compagnie propriétaire du terrain en présence de deux juges du *Tribunal administratif du Québec*, la valeur marchande du terrain a été établie à 980 000 \$.

À ce montant, il faut ajouter les frais des professionnels et des intérêts pour en arriver à un montant global de 1 047 670 \$. Les membres du Conseil ont adopté un règlement d'emprunt d'un montant de 655 600 \$ pour financer en partie l'acquisition du terrain. La balance a été financée en puisant dans le surplus accumulé de la municipalité. À ce montant, il faut ajouter le transfert, à titre gratuit, d'une partie de terrain appartenant à la municipalité située au coin

des rues Milette et Marianne. Le résultat de cet accord de conciliation est considéré comme étant un jugement du *Tribunal administratif du Québec*.

### Aménagement du stationnement arrière du Centre municipal

La municipalité a reçu une subvention de 100 000 \$ pour l'aménagement de l'éclairage et de la végétation du stationnement situé à l'arrière de notre centre municipal. Ce montant couvrira l'entièreté de l'investissement nécessaire. Nous espérons que les travaux d'aménagement pourront débuter au cours de cette année.

### Achat d'un nouveau camion

La municipalité s'est récemment portée acquéreur d'un nouveau véhicule électrique, de type fourgon, pour les travaux publics. Un de nos camions était rendu en fin de vie utile alors il devenait nécessaire de procéder à son remplacement. Nous avons pu profiter de programmes de subventions pour une valeur de 10 000 \$ ce qui a diminué le coût à 80 950 \$ taxes incluses. Nous pourrions profiter d'importantes économies en regard de la consommation d'électricité versus le pétrole en plus de participer à la transition énergétique.

### Maison Letendre de l'île de Grâce

Un projet de règlement de citation de la Maison Henri-Letendre a été déposé au Conseil municipal à la suite d'une recommandation du *Comité du patrimoine de la municipalité*. Cette citation sera une reconnaissance de la valeur patrimoniale de ce bâtiment. Cette maison est la dernière encore existante parmi les quelques dizaines de résidences familiales ayant déjà été érigées sur l'île de Grâce. Des travaux de rénovation de la maison sont en cours depuis 2023. Cette reconnaissance devrait aider le propriétaire actuel, soit la *Société canadienne pour la conservation de la nature*, à obtenir de l'aide financière pour terminer les rénovations.

### Dossier des zones inondables

Nous attendons pour très bientôt le dépôt d'un nouveau cadre réglementaire concernant les zones inondables. J'ai participé dernièrement à une rencontre où était présent l'ensemble des maires des municipalités riveraines. Tous étaient unanimes à espérer que le gouvernement du Québec reconnaisse que les cotes d'inondations actuelles sont exagérées et que cet état de fait pénalise injustement beaucoup de nos citoyens.

Nous espérons aussi que le gouvernement reconnaîtra, dans son nouveau cadre réglementaire, les mesures de résilience qui ont été développées au cours de l'histoire dans nos municipalités.

À ce titre, mentionnons les centaines de bâtiments sur pilotis présents sur nos îles. Je maintiens régulièrement des échanges



avec des représentant la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et de la Fédération québécoise des municipalités, partageant tous les mêmes préoccupations dans ce dossier des plus importants.

## Don de 5 000 \$ à la Maison des jeunes

Je voudrais souligner le geste d'un de nos concitoyens qui a fait un don de 5 000 \$ à la Maison des jeunes de la municipalité. L'auteur de ce don, M. Pier-Olivier Dumas a mentionné faire cette action en reconnaissance des services lui ayant été rendus par la Maison des jeunes au moment de son adolescence. Au nom des jeunes qui fréquentent actuellement la Maison des jeunes, je remercie chaleureusement M. Dumas.



Sur la photo : Monsieur Michel Péloquin, maire, madame Kim Mongeau, directrice générale de la Maison des jeunes, Monsieur Pier-Olivier Dumas et Monsieur Vincent Lavallée, conseiller du district 4.

## Comité Consultatif d'Urbanisme

Le Conseil municipal a procédé récemment à la nomination de nouveaux membres au Comité Consultatif d'Urbanisme. Il s'agit de M<sup>mes</sup> Joëlle Beaubien, France Ménard, Myriam Valois ainsi que M. Benoit Bibeau. M. Guy Lambert a été élu président.

Le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) est donc actuellement composé de M<sup>mes</sup> Charlotte Chapdelaine, Joëlle Beaubien, France Ménard, Myriam Valois et de MM. Benoit Bibeau et Guy Lambert.

Au nom des citoyens de notre municipalité, je remercie chaleureusement les anciens membres du CCU qui ont quitté dans les derniers mois, soit MM. Roger Soulières, Yves Ayotte, et Simon Latraverse.

*Au nom des membres du Conseil et du personnel de la municipalité, je vous souhaite un bel été et d'excellentes vacances.*

Michel Péloquin | Cell. 450 494-1612

## CALENDRIER 2024 DES SÉANCES DU CONSEIL

Les séances ordinaires de l'année 2024 auront lieu les lundis suivants (sauf exceptions), à 19 h 30, à la salle du Conseil au Centre de services municipaux situé au 1685, chemin du Chenal-du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel :

- 6 mai
- 3 juin
- Mardi 2 juillet
- 26 août
- Mardi 3 septembre
- 7 octobre
- 4 novembre
- 2 décembre

Vous pouvez suivre les séances du Conseil en direct sur Facebook!



## HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL

### LES HEURES RÉGULIÈRES DU BUREAU



lundi au jeudi : 8 h à 12 h et de 12 h 45 à 16 h 30  
vendredi : 8 h à 12 h

### NOUS JOINDRE

Par téléphone : 450 742-1616 poste 101 

Par courriel : [info@msads.ca](mailto:info@msads.ca) 

### PROCHAIN CONGÉS FÉRIÉS

Lundi 20 mai 2024	Journée nationale des patriotes
Lundi 24 juin 2024	Fête de la Saint-Jean
Lundi 1 <sup>er</sup> juillet 2024	Fête du Canada
Lundi 2 septembre 2024	Fête du Travail
Lundi 14 octobre 2024	Action de grâces

### ÉCHÉANCE DES TAXES À VENIR :

25 juin 2024  
25 septembre 2024

## ÉQUIPE LE PHARE

### Bulletin municipal d'information

Publié : 3 fois par année

Distribution : Postes Canada

Tirage : 1525 exemplaires

Collaboration : M. Maxime Dauplaise, M<sup>me</sup> Chantal Laferrière, M<sup>me</sup> Myriam Cournoyer, M. Roger Soulières et M<sup>me</sup> Marie-Ève Marcoux

Gestion de l'information, infographie et impression :  
Imprimerie Mongeon





## DEMANDE DE PERMIS

Vous planifiez des travaux de rénovation, travaux en rive, travaux en zone inondable, travaux de construction et/ou avez un projet quelconque d'aménagement de votre terrain?



Appelez l'inspecteur municipal ou communiquez par courriel pour toutes questions ou pour prendre un rendez-vous.

MICHEL BRADNER,  
inspecteur en bâtiment et en environnement

[mbradner@msads.ca](mailto:mbradner@msads.ca)

Tél : 450 742-1616, poste 102

## ABRIS ET GARAGES DÉMONTABLES

L'article 55 du règlement de zonage n° 436-2009 permet aux citoyens l'installation d'abris hivernaux durant la période du **15 octobre au 15 avril** suivant, sur un terrain déjà occupé par un bâtiment principal. Des règles doivent cependant être respectées dans l'installation de ces abris.

Maximum de 3 abris ou garages démontables en respectant les conditions suivantes :

1. Maximum de 2 abris ou garages en cour avant ou latérale
2. Marge avant de 1,5 mètre et marge latérale de 1,0 mètre
3. Revêtement en bon état et d'une seule couleur
4. Le toit et les murs doivent être revêtus d'une toile spécifique approuvée ACNOR ou l'équivalent.

Ces abris ou garages doivent être démontés pour le 15 avril, incluant la structure.

**Après le 15 avril, un seul abri ou garage démontable est permis dans la cour arrière ou latérale en respectant les marges avant, latérale et arrière, ainsi que des règles spécifiques touchant la superficie, la hauteur et le revêtement utilisé.**

L'inspecteur municipal est toujours à votre disposition pour des renseignements supplémentaires à ce sujet.

Tél : 450 742-1616  
poste 102



## SUBVENTION À LA RÉNOVATION

La MRC de Pierre-De Saurel est mandataire de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour assurer la gestion des programmes d'aide financière, tels que :

- **PAD : Programme d'adaptation de domicile**
- **PEA : Petits établissements accessibles**
- **PRR : Programme RénoRégion**

À ce titre, la MRC doit valider l'admissibilité des demandes, réaliser l'engagement de l'aide financière accordée et vérifier la conformité des travaux pour chacun des dossiers. Ces programmes d'aide financière visent :

- l'adaptation d'un domicile ou d'un petit établissement commercial ou communautaire pour en améliorer l'accessibilité des personnes handicapées ou à mobilité réduite (PAD et PEA);
- la rénovation domiciliaire pour les propriétaires à faible revenu (PRR).

Pour en savoir plus sur les programmes et connaître l'ensemble des conditions d'admission, contactez **Benoit Jolicoeur au 450 743-2703, poste 228**, ou Par courriel : [bjolicoeur@mrcpierredesaurel.com](mailto:bjolicoeur@mrcpierredesaurel.com)

MRC de Pierre-De Saurel  
50, rue du Fort, Sorel-Tracy (Qc) J3P 7X7



## PROPRETÉ DES TERRAINS ET DES PROPRIÉTÉS

En vertu des règlements municipaux et afin de garder vos propriétés propres, nous vous invitons à nettoyer vos terrains des branches, des feuilles mortes et des rebuts laisser par la crue des eaux. (lorsque possible) etc.

Ainsi chacun d'entre vous contribuez à un milieu de vie agréable à côtoyer.

La collaboration de tous est importante!



# RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENTIELLES



JE SÉCURISE  
MA PISCINE,  
C'EST MA RESPONSABILITÉ

RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ  
DES PISCINES RÉSIDENTIELLES

[Quebec.ca/piscinesresidentielles](http://Quebec.ca/piscinesresidentielles)

## EAU

La Régie Intermunicipale d'Aqueduc Richelieu-Yamaska demande à toutes les municipalités membres de réduire la consommation d'eau lors de temps de canicule car certaines municipalités se retrouvent avec un problème de pression attribuable à la surconsommation d'arrosage et de remplissage de piscine.

L'eau est une ressource précieuse et constitue un élément essentiel à la vie quotidienne. En réduisant vos niveaux de consommation, vous posez un geste important pour l'environnement.

L'utilisation de l'eau potable est encadrée par un règlement municipal, qui impose certaines restrictions durant la saison estivale. Celles-ci ont pour but de protéger cette ressource, d'assurer une distribution adéquate à l'ensemble du territoire desservi par l'usine de filtration de Sorel-Tracy.

À la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, en vertu du règlement municipal n° 471-2012, l'**arrosage des pelouses** est permis durant la période du **1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> septembre entre 20 h et 23 h** les jours suivants :

**les jours pairs** du calendrier pour les immeubles portant un numéro civique pair; **les jours impairs** du calendrier pour les immeubles portant un numéro civique impair, nul ne peut utiliser à la fois plus d'un boyau ou plus d'un arrosoir automatique.

Concernant le **lavage des véhicules**, il est permis en tout temps à la condition d'utiliser un seau de lavage ou un boyau d'arrosage muni d'un dispositif à fermeture automatique.





## IMPORTANT ET URGENT D'AGIR! INSPECTION DU RÉSEAU SANITAIRE

Lors de fortes pluies, il survient très souvent des problèmes qui relèvent habituellement de la **connexion des drains de fondation** et des **pompes de surverse** des résidences QUI SONT RELIÉS À L'ÉGOUT, **ce qui est strictement défendu.**

Depuis 2017, la Municipalité fait de la prévention auprès des citoyens afin de vous informer *du règlement n° 220-1987 relatif aux branchements à l'égout.*

Nous avons octroyé des délais généreux pour que vous fassiez les corrections demandées afin de **NE PLUS RENVOYER LES EAUX DE PLUIE À L'ÉGOUT SANITAIRE.**

**NOUS VOUS AVISONS QUE DES INSPECTIONS ALÉATOIRES SE TIENDRONT SOUS PEU DANS LES MAISONS ET QU'UN CONSTAT D'INFRACTION SERA ÉMIS AUX CONTREVENANTS LORS DE L'INSPECTION.**

Dans le respect de tous les citoyens, nous vous demandons votre collaboration afin de remédier à la situation et d'éliminer les problèmes récurrents dans vos résidences.

*Aux citoyens qui se sont déjà conformés, nous vous remercions sincèrement de votre bonne collaboration!*

Pour toutes questions concernant les correctifs à apporter ou pour vérification, nous vous invitons à prendre rendez-vous en communiquant avec l'inspecteur municipal, Michel Bradner,

**Tél. : (450) 742-1616 poste 102 ou par courriel [mbradner@msads.ca](mailto:mbradner@msads.ca).**

### SAVIEZ-VOUS QUE...

Notre réseau d'égout sanitaire fonctionne par le biais de plus de douze (12) stations de pompage qui transportent les eaux usées vers la station d'épuration régionale située sur le territoire de la ville de Sorel-Tracy.

**Le système d'égout sanitaire est conçu et calibré de façon à recueillir les eaux usées des égouts sanitaires SEULEMENT.**

Si notre municipalité reste fonctionnelle en période de crue et d'inondation, c'est grâce à la disponibilité et la fonctionnalité des services d'aqueduc et d'égout.

### LUMINAIRE DE RUE DÉFECTUEUX

Nous demandons aux citoyens de bien vouloir signaler tout luminaire de rue qui semble défectueux en téléphonant au bureau municipal au :

**450 742-1616 poste 101 et en faisant mention du numéro inscrit sur le luminaire** afin d'éviter toute confusion lors de la réparation.

Merci de votre collaboration !





19 mai 2024 - 11H30

## DÎNER-RENCONTRE

*10 \$ par personne*

Un repas chaud de poulet sera servi.

**Invitée : Josée Bourdages,**  
*Regroupement pour la santé des aînés*

**Salle communautaire du  
Centre de services municipaux**  
*(1685, chemin du Chenal-du-Moine)*

RSVP: 450 742-7246, ROGER SOULIÈRES  
rsoulieres@msads.ca

### SERVICE DE LA POPOTE ROULANTE

Le service de livraison de repas à domicile « La Popote Roulante » couvre toute la municipalité.

Le Centre d'Action Bénévole du Bas-Richelieu est à la recherche de bénévoles pour être capable de maintenir ce service dans notre municipalité.

**Pour obtenir le service de « La Popote Roulante » ou pour être bénévole ou pour plus de renseignements. Composer le :**



**Francine Laplante : 450-881-7017**  
**Kim Pelletier : 450-880-7017**  
Travailleuses de milieu pour les aînés

#### Notre mission :

- Être à l'écoute de vos besoins.
- Vous informer sur les services et les programmes qui vous sont destinés.
- Envisager avec vous des solutions et vous accompagner à les mettre en œuvre!

**Service gratuit & confidentiel**



## LA PRÉVENTION DES CHUTES CHEZ LES AÎNÉS Programme intégré d'équilibre dynamique - P.I.E.D.

Saviez-vous que ... les chutes, même sans blessure, représentent un facteur important de la perte d'autonomie? Améliorer l'équilibre et adopter des comportements sécuritaires sont des résolutions réalistes pour réduire les risques, peu importe l'âge.

### Mon autonomie, j'y tiens!

Le programme P.I.E.D. a pour but de prévenir les chutes et les fractures chez les aînés autonomes qui vivent à domicile et qui sont préoccupés par les chutes ou par leur équilibre.

#### En quoi consiste ce programme?

Le programme est conçu pour être offert à des groupes de 12 à 15 participants âgés de 65 ans et plus. Il s'agit d'un programme d'exercices physiques en groupe, sécuritaire et adapté, animé par un professionnel de la santé et de l'activité physique.

#### Il comprend trois volets :

- **Deux séances d'exercices physiques en groupe de 60 minutes par semaine** visant à améliorer l'équilibre, la posture, la force des membres inférieurs, la flexibilité des chevilles, la densité des os et la capacité à se relever du sol.
- 1. **Une capsule de prévention de 30 minutes par semaine** pour développer chez les participants la capacité à modifier leurs comportements et à aménager leur domicile pour améliorer leur sécurité. Elle sera intégrée à la fin d'une séance d'exercices en groupe.
- 2. **Un programme d'exercices physiques à domicile** pour compléter l'entraînement en groupe et stimuler le maintien de la pratique d'exercices après la fin du programme.

#### Évaluation des participants

Préalablement au programme, tous les participants devront se soumettre à une courte évaluation de leur force et de leur équilibre. Les tests seront administrés par le professionnel de la santé qui animera les séances d'exercices.

### DÉBUT DU PROGRAMME: 29 AVRIL 2024

Clientèle admissible, personnes de **65 ans et plus** • Maximum de 15 participants

Horaire des cours : **lundi et mercredi 10 h 30 à 11 h 30**

Endroit : Centre de services municipaux (1685, chemin du Chenal-du-Moine)

Informations et inscriptions **450 742-7246**



## ÉCOCENTRE

L'Écocentre est ouvert du mercredi au dimanche de 9 h à 16 h 15. Il est situé au 3145, rue Joseph-Simard à Sorel-Tracy.

Téléphone : 450 908-0784 ou 450 746-4559

### RÉSUMÉ DES MATIÈRES ACCEPTÉES :

- ▶ Résidus de construction, de rénovation et de démolition : bardeau d'asphalte, bois, béton, brique, ciment, isolant, gypse, pierre, métaux, portes, fenêtres, terre;
- ▶ Matières recyclables : carton, papier, plastique, verre;
- ▶ Pneus;
- ▶ **Résidus verts** : branches, gazon, tourbe et résidus de jardin;
- ▶ **Résidus domestiques dangereux** (RDD) : aérosols, acides, batteries, bonbonnes de propane, chlore, diluant, huiles, néons, peinture, piles, solvants, etc.

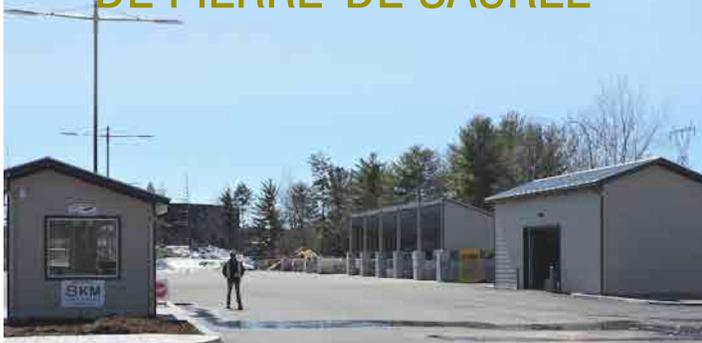
Vous pouvez aussi déposer des électroménagers, des meubles ou tout autre bien encore en bon état pour favoriser le réemploi.

### MATIÈRES REFUSÉES :

- ▶ Les matières putrescibles : les jeter dans le bac brun;
- ▶ Terre contaminée;
- ▶ Bisphényles polychlorés (BPC);
- ▶ Armes, explosifs et feux d'artifices;
- ▶ Aucune matière provenant d'entreprises commerciales ne sera acceptée.

**Une preuve de résidence est requise.**

# ÉCOCENTRE RÉGIONAL DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL



## COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS

### PROCHAINES COLLECTES :

- LUNDI 29 AVRIL 2024
- LUNDI 28 OCTOBRE 2024
- LUNDI 11 NOVEMBRE 2024

### MATIÈRES ADMISSIBLES :

- Feuilles et résidus verts de jardin.
- Déposez vos sacs de résidus verts à côté de vos bacs la veille lors de ces collectes spéciales.
- Sacs en plastique ou en papier autorisés.

En raison de la problématique de l'agrile du frêne, les branches ne sont pas acceptées ainsi que les branches de conifères.

Pour de plus amples informations au sujet des collectes, communiquez avec le bureau de la MRC de Pierre-De Saurel : 450 743-2703, poste 244.

## COLLECTES DE BRANCHES

### PROCHAINES COLLECTES :

- LUNDI 10 JUIN 2024
- LUNDI 14 OCTOBRE 2024

Diamètre de moins de 5 cm (2 po) attachées en paquets de moins de 1,5 m (5 pieds) et poids de moins de 25 kg (55 lb).

**Veillez prendre note que les paquets seront déposés à côté des bacs et non à l'intérieur du bac noir.**

Pour recevoir les alertes, la veille de chaque collecte, une notification, un SMS ou un courriel vous informant des bacs ou matières à mettre en bordure de rue.

**Pour plus de renseignements**

**MRC DE PIERRE-DE SAUREL : 450 743-2703**

<https://alertes.mrcpierredesaurel.com/membre/inscription>





## BAC ROULANT ENDOMMAGÉ

Si vous possédez un bac roulant et que votre bac subit un bris lors des collectes, vous devez communiquer directement avec la MRC de Pierre-De Saurel au **450 743-2703** ou par courriel à **info@mrcpierredesaurel.com**.

*Prenez note que des frais peuvent être exigés pour la réparation et les pièces.*

Pour toute autre plainte, question ou commentaire concernant la collecte de matières résiduelles, vous devez communiquer avec la MRC de Pierre-De Saurel.



## COLLECTE D'APPAREILS DE RÉFRIGÉRATION ET DE CLIMATISATION

Un service GRATUIT de collecte sur appel d'appareils de réfrigération et de climatisation est offert à tous les citoyens désirant se libérer d'appareils contenant des gaz halocarbure tels que réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, refroidisseurs d'eau et certains types de thermopompes.

Pour plus d'informations sur cette collecte :

- Téléphonnez au **Recyclo-Centre (450) 746-4559**

Vos appareils seront traités conformément au Règlement sur les halocarbures.

**Ces types d'appareils ne sont plus ramassés lors des collectes mensuelles des encombrants.**



## DISTRIBUTION DE COMPOST

« **GRATUIT** »

**SAMEDI 18 MAI 2024**

**QUAND** : de 8 h à midi ou jusqu'à épuisement des stocks!

**OÙ** : au Centre Germaine-Guèvremont 748, chemin du Chenal-du-Moine (garage municipal)

**Apportez vos contenants!**

**Cette offre s'adresse à tous les résidents de Sainte-Anne-de-Sorel**, qui devront s'identifier sur place en présentant soit (permis de conduire, carte d'identité ou autres).

## PERMIS VENTE DE GARAGE-DÉBARRAS

Les ventes sont autorisées 3 fois par année.

Elles sont « gratuites » la fin de semaine de la **fête des Patriotes** (20 mai 2024) ainsi que la fin de semaine de la **fête du Travail** (2 septembre 2024), un certificat d'autorisation est tout de même nécessaire.

Une fois par année, la vente peut se tenir à la date de votre choix et un certificat d'autorisation est délivré au coût de **15 \$**.

Une vente de garage est valide pour trois jours consécutifs.



### MATIÈRES ACCEPTÉES

**Règle générale :** tout déchet d'origine domestique qui mesure plus de 1 mètre ou qui pèse plus de 25 kg pouvant être chargé manuellement par 2 employés.

- ▶ Maximum 10 sacs de déchets avec un poids n'excédant pas 9 kg;
- ▶ Mobilier entier ou défectueux (table, chaise, divan, luminaire, lampe sur pied, bibliothèque, etc.);
- ▶ Appareils ménagers (laveuse, sècheuse, lave-vaisselle, cuisinière);
- ▶ Petits appareils et petits électroménagers (micro-ondes, ventilateurs sur pied, etc.);
- ▶ Matelas, lits et sommier;
- ▶ Tapis, toile ou bâche attachée et enroulée d'une longueur maximale de 1,5 m et d'un diamètre maximal de 35 cm;
- ▶ Meubles et pièces de meubles (ex. : panneaux de bibliothèque, tiroirs, pattes de tables, etc.);
- ▶ Toilettes, lavabo, meuble-lavabo, vanité, baignoire;
- ▶ Barbecue (sans la bonbonne);
- ▶ Vélo;
- ▶ Jouets ou items pour enfants (poussette, balançoire, chaise haute, modules divers, sièges d'auto, etc.);
- ▶ Items saisonniers (râteau, pelle, brouette, balai, etc.);
- ▶ Spa défectueux en 6 sections et pouvant être ramassés par 2 employés;
- ▶ Baril de métal vide;
- ▶ Filtre de piscine (sans sable).

### MATIÈRES REFUSÉES

**Règle générale :** toute matière admissible à un ou plusieurs autres types de collecte (matières recyclables, matières organiques ou résidus verts) ne doit pas se retrouver dans la collecte des encombrants. La collecte des encombrants permet aux citoyens de se débarrasser de leurs déchets volumineux trop imposants pour être déposés dans les bacs roulants à déchets. Dans tous les cas où des items ont un potentiel de valorisation, le Recyclo-Centre (165, avenue de l'Hôtel-Dieu, à Sorel-Tracy) devrait être priorisé.

- ▶ Sacs de feuilles et de gazon (oranges ou transparents);
- ▶ Déchets déposés en vrac (non ensachés), louses au sol ou dans une remorque;
- ▶ Pneus et pièces d'auto (incluant les boîtes pour camion pickup);
- ▶ Toiles de piscine, bâches ou tapis qui ne sont pas roulés et solidement attachés;
- ▶ Armoires de cuisine et comptoir de cuisine;
- ▶ Appareils électroniques de télécommunications (ex. : télévisions, ordinateurs, imprimantes, systèmes audio et vidéo, etc.);
- ▶ Résidus domestiques dangereux (RDD) tels que la peinture, les aérosols, les néons, les bonbonnes de propane, etc.;
- ▶ Résidus de matériaux de construction, de rénovation et de démolition ou tout ce qui constitue le squelette d'une maison tel que les planches de bois, morceaux de 2x4, panneaux de plywood, madriers, poteaux de clôtures, patio, planchers et lattes, portes, fenêtres, gypse, bardeaux d'asphalte, céramiques, vinyle, etc.;
- ▶ Objets tranchants et/ou pointus (verre, miroir, morceaux de vitre, items avec des clous apparents, etc.);
- ▶ Boîtes de carton ou autres matières recyclables;
- ▶ Appareils réfrigérants : réfrigérateurs, congélateurs, refroidisseurs d'eau et climatiseurs (qui contiennent des halocarbures);
- ▶ Branches, cèdres, troncs et billots de bois, morceaux de béton, roches, terre et tourbe;
- ▶ Items avec un moteur à essence ou contenant de l'huile (ex. : tondeuse, souffleuse, etc.).





## RAMPES DE MISE À L'EAU

Trois rampes de mise à l'eau sont offertes aux plaisanciers sur le territoire de la municipalité.



Un permis de stationnement annuel valide est obligatoire afin d'utiliser le stationnement de la rampe de mise à l'eau du Quai Fédéral (Parc Henri-Letendre) situé sur la rue du Quai à Sainte-Anne-de-Sorel ainsi que pour utiliser le stationnement des rampes de mise à l'eau situé près de l'ancien hôtel de ville au 1707, chemin du Chenal-du-Moine.

Le coût du permis est de 55 \$ plus taxes pour les propriétaires et résidents de Sainte-Anne-de-Sorel et de (150 \$ plus taxes pour les non-résidents) et est disponible au bureau municipal.

Pour obtenir la vignette de stationnement **voir le formulaire à la dernière page du journal.**

Le permis de conduire et le certificat d'immatriculation du véhicule routier sont exigés lors de l'acquisition du permis.

Pour une utilisation journalière d'une des rampes de mise à l'eau, un billet de stationnement est requis.

Celui-ci peut être émis par l'horodateur situé sur le terrain près des rampes de mises à l'eau au 1707, chemin du Chenal-du-Moine.

Le coût est de 30 \$ par jour.

Nous comptons sur votre collaboration afin de stationner votre automobile et remorque aux endroits prévus à cette fin.

Le permis de stationnement annuel coûte 55 \$ + tx pour l'année 2024.

Le permis de stationnement annuel coûte 150 \$ + tx pour tout autre intéressé.

Le billet de stationnement journalier coûte 30 \$ pour une journée normale soit de : 24 h à 23 h 59.



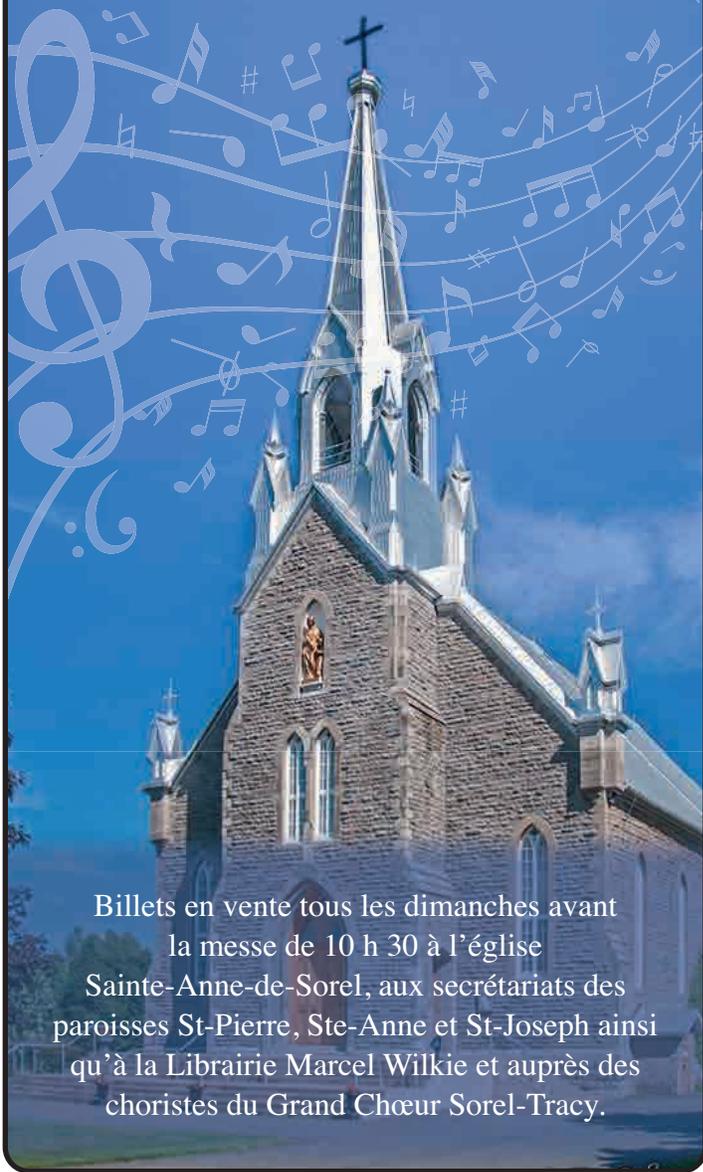
## Concert de la chorale Grand Chœur Sorel-Tracy

Sous la direction de Louise Marcotte,  
Yves Paul : piano et arrangements

Au profit de l'église Sainte-Anne-de-Sorel

**DIMANCHE 28 AVRIL 2024 À 14 H**  
à l'église Sainte-Anne-de-Sorel

Coût 20 \$ adultes et 10 \$ pour les moins de 18 ans.



Billets en vente tous les dimanches avant la messe de 10 h 30 à l'église Sainte-Anne-de-Sorel, aux secrétariats des paroisses St-Pierre, Ste-Anne et St-Joseph ainsi qu'à la Librairie Marcel Wilkie et auprès des choristes du Grand Chœur Sorel-Tracy.



## PREMIÈRE FÊTE DE NOEL

C'est le 3 décembre dernier qu'a eu lieu la première fête de Noël de la municipalité. Au programme, un spectacle des lutins et une remise de cadeaux de la part du père Noël. 85 enfants âgés entre 0 et 12 ans ont reçu un livre ou un jeu de société à l'occasion de cette fête.



## CHASSE AUX COCOS DE PÂQUES

Bravo à la Maison des jeunes et à Kim Mongeau. Merci au nom du conseil municipal pour cette belle activité!



GRATUIT 50 ANS +

# AÎNÉS ACTIFS

AVEC ANNIE-PIER JODOIN



LES MERCREDIS  
JUSQU'AU 29 MAI PUIS  
LES LUNDIS ET  
MERCREDIS JUSQU'AU  
DÉBUT JUILLET

### KINO GYM-ATOUT

DIFFÉRENTS TYPES D'ABONNEMENT DE 1 À 12 MOIS

**INCLUANT**

- Évaluation de la condition physique
- Programme d'entraînement personnalisé

### PROGRAMMES JEUNESSE

FÊTE D'ENFANTS

- 5 à 12 ans
- Forfaits avec ou sans escalade
- 3 heures d'animation
- Plusieurs activités offertes !

LOCATION DE GYMNASÉ

- Pour une fête ou une réunion entre amis !
- Forfait de 3 heures

### COURS EN GROUPE

DÈS LE 8 AVRIL

PILATES (10 semaines)

MISE EN FORME POUR AÎNÉS (8 semaines)

### PROGRAMMES CÉGEP/MUNICIPALITÉS

CÉGEP SOREL TRACY **Centre sportif**

3000, BOULEVARD DE TRACY, SOREL-TRACY

**450 743-9127**

[www.cegepst.qc.ca/centre-sportif](http://www.cegepst.qc.ca/centre-sportif)



**SPÉCIAL 3 MOIS ÉTÉ : DU 19 MAI AU 22 JUIN**

JOIGNEZ-NOUS!





# CONCERTS ESTIVAUX



LES VÊPRES DE LA MAISON DE LA MUSIQUE  
7 JUILLET - 14 H



LYNE CADIEUX  
28 JUILLET - 15 H



STEVE NORMANDIN  
4 AOÛT - 15 H

LES DIMANCHES  
PARC DE LA MAIRIE

1685 CHEMIN DU CHENAL-DU-MOINE  
SAINTE-ANNE-DE-SOREL

\* EN CAS DE MAUVAIS TEMPS LE CONCERT SE TIENDRA DANS L'ANCIENNE MAIRIE

## ON VOUS DEMANDE D'ACHETER UNE « CARTE PRÉPAYÉE »!

- 1** Pour une personne ayant un **BESOIN URGENT** d'argent.
- ou
- 2** Pour **REMBOURSER DES DETTES** ou autres frais.

### ATTENTION

 Vous pourriez être victime d'une **FRAUDE!**

Les **FRAUDEURS** utilisent les codes d'activation pour obtenir le montant d'argent des cartes prépayées.



### SOYEZ VIGILANT

En cas de doute, contactez votre service de police :  
**310-4141 ou 9-1-1**



## PATRIMOINE CULTUREL IMMOBILIER

Le **Château Cardin** a été bâti au début de la décennie 1930 au 39 de la rue de la Rive à Sainte-Anne-de-Sorel selon les plans du très réputé architecte québécois Raoul Chênevert.



Ce château est une maison de **style Queen Anne** comportant un rez-de-chaussée et deux étages et présentant les principales caractéristiques de ce style qui sont les deux tours, une toiture complexe à fortes pentes, une façade asymétrique, de nombreuses fenêtres, des murs incurvés, un balcon, des porches et, à l'intérieur, de grands escaliers, de hauts plafonds, des boiseries finement sculptées, des colonnes colorées appelées pilastres et des cheminées décoratives.

Une première maison de style Queen Anne avait été construite à Sorel en 1894 au 51 de la rue George face au Carré Royal. Son premier propriétaire était Alfred Beauchemin dont l'entreprise industrielle était établie depuis 1885 sur la rue du Roi. L'avocat et politicien Pierre-Joseph-Arthur Cardin a acheté cette maison et ses dépendances en 1926 avant de s'installer en 1933 dans le château qu'il s'était fait construire sur un terrain en bordure du fleuve Saint-Laurent, situé sur le chemin Sainte-Anne (aujourd'hui au 39, rue de la Rive). En 1935, P.-J.-A. Cardin a vendu à J.-Édouard Simard sa propriété du 51 de la rue George à Sorel.

Le **Château Cardin** présente un intérêt patrimonial pour sa **valeur architecturale**: le style Queen Anne qui a été le plus populaire des styles de l'architecture victorienne (bâtiments construits sous le règne de la reine Victoria d'Angleterre), surtout en milieu anglophone aux États-Unis et au Canada. Au Québec, c'est surtout à Montréal, sur le plateau Mont-Royal, qu'on trouve un bon nombre de maisons de ce style, quelques-unes à Québec et dans les cantons de l'Est et très rarement dans les autres municipalités. Cette rareté dans les régions centrales du Québec et la beauté du château sur la rive du fleuve en font un immeuble unique qui sera bientôt centenaire, dans moins d'une décennie.



Pierre-Joseph-Arthur Cardin

Ce château présente aussi un intérêt patrimonial pour sa **valeur historique** car son premier propriétaire, **Pierre-Joseph-Arthur Cardin**, a été une personnalité politique tant dans son patelin, la région soreloise, que sur la scène canadienne. Né à Sorel le 21 juin 1879, P.-J.-A. Cardin a fait ses études à l'Université de Montréal pour devenir avocat. Admis au Barreau en 1908, il a ensuite pratiqué le droit pendant plusieurs années dans la ville de Sorel. Le 23 août 1909, il a épousé Rose Délima Casavant.

Le 21 septembre 1911, M<sup>e</sup> P.-J.-A. Cardin a été élu député du Parti libéral du Canada pour la circonscription de Richelieu. Au fil des ans, il a toujours été réélu jusqu'à son décès le 20 octobre 1946 à l'âge de 67 ans. Dans sa carrière politique, il a été ministre de la Marine et des Pêcheries de 1924 à 1930, de la Marine en 1930, des Travaux publics de 1935 à 1942 et des Transports de 1940 à 1942.



## LE BAZAR SAINTE-ANNE

Un mot pour vous rappeler que le succès du bazar Sainte-Anne dépend des dons reçus. L'argent récolté nous permet d'entretenir notre église où plusieurs de vos ancêtres ont dû venir célébrer. N'hésitez pas à venir déposer vos dons dans le bac gris sous l'escalier.

**N'oubliez pas :** le bazar Sainte-Anne est ouvert **tous les mercredis** de 9 h à 16 h et le **1<sup>er</sup> samedi de chaque mois**. Les samedis à venir : 4 mai, 1<sup>er</sup> juin, 6 juillet.

Merci de votre soutien!

*Le conseil de fabrique de la paroisse Sainte-Anne-de-Sorel*

**N'oubliez pas d'apporter vos sacs réutilisables.**



**Action Chômage Pierre-De Saurel** est présent dans votre milieu, dans la MRC, pour répondre à plusieurs besoins en matière d'assurance-emploi : Information, consultation, soutien aux individus et aux groupes de la région.

L'organisme agit également pour la défense des droits des travailleurs et des travailleuses en chômage en les renseignant sur les critères d'obtention de diverses prestations ou en les accompagnant. Plusieurs types de prestations existent : perte d'emploi, prestations spéciales de maladie, de proche aidant ou encore de compassion.

### Nos coordonnées



71, rue de Ramezay, local 322, Sorel-Tracy (QC) J3P 3Z1

Téléphone : 450.556.1224

Télécopieur : 450.556.1223

Courriel : [info@acpierredeasaurel.ca](mailto:info@acpierredeasaurel.ca)

Site Web : [acpierredeasaurel.ca](http://acpierredeasaurel.ca)



Sainte-Anne-de-Sorel

**ALERTES MUNICIPALES**

Recevez les alertes municipales où vous le désirez, selon vos besoins

**TÉLÉPHONE • MOBILE • SMS • COURRIEL**



Circulation, déneigement, risque d'inondation, avis d'ébullition, eau brouillée, indice de feu interruption de l'eau potable, non-consommation de l'eau, alerte, bris d'aqueduc, avis important.

**Soyez informé immédiatement quand ça compte !**

Inscrivez-vous à notre système personnalisé d'alertes concernant votre municipalité.



**SERVICE GRATUIT**

[msads.ca](http://msads.ca) • 450 742-1616

**INSCRIVEZ-VOUS GRATUITEMENT !**



## NOS POILUS À QUATRE PATTES

**Nous respectons les règles!**

✓ Enregistrement annuel    ✓ Médaille    ✓ Licou ou Harnais    ✓ Laisse 1,85 m

### 6 OBLIGATIONS POUR NOS ANIMAUX

- 1- Être enregistré annuellement auprès du Service animalier Pierre-De Saurel Et Régions, Boutique d'animaux Cartier, Pattes et griffes, Clinique Vétérinaire Demers; (Chien)
- 2- Porter sa médaille afin d'être bien identifié en tout temps; (Chien)
- 3- Être sous le contrôle d'une personne capable de maîtriser l'animal en tout temps; (Chien)
- 4- Être tenu en laisse d'une longueur maximale de 1,85 mètre; (Chien)
- 5- Porter en tout temps un licou ou un harnais attaché à sa laisse s'il pèse 20 kg et plus (44 lbs et plus); (Chien)
- 6- Ne jamais se trouver sur une propriété appartenant à une personne autre que son propriétaire ou gardien, à moins que sa présence ait été autorisée. (Chien)

### AMENDE IMPORTANTE EN CAS DE NON-CONFORMITÉ

**250 \$ à 750 \$**

- Chien et chat non enregistré;
- Chien et chat sans médaille.

**500 \$ à 1 500 \$**

- Chien sans laisse;
- Laisse de plus de 1,85 m;
- Chien de plus de 20 kg sans licou ou harnais;
- Chien n'étant pas sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser;
- Chien sur une propriété privée sans autorisation.

**Information supplémentaires**  
450 746-7272, poste 0  
[info.serviceanimalier@gmail.com](mailto:info.serviceanimalier@gmail.com)



# ATTENTION FRAUDEURS ACTIFS

- 1 NE DONNEZ PAS** votre carte de paiement avec le numéro d'identification personnelle (NIP) à qui que ce soit;
- 2 NE CÉDEZ PAS** à l'urgence de donner de l'argent;
- 3 NE TRANSMETTEZ PAS** d'informations personnelles;



Au moindre doute, **RACCROCHEZ** et **CONTACTEZ** votre service de police.



310-4141 OU \*4141

Une initiative de la :





# JEAN-BERNARD ÉMOND

Député de Richelieu

« Je suis là pour vous! »

### BUREAU DE CIRCONSCRIPTION

50, rue du Roi, bureau 100, Sorel-Tracy (Québec) J3P 4M7  
450 742-3781 | jean-bernard.emond.ricl@assnat.qc.ca | jeanbernardemond.com



# 2024

## 15<sup>e</sup> édition

**Le Festival country invite la population du**  
**MERCREDI 12 JUIN AU DIMANCHE 15 JUIN 2024**  
**au parc de la mairie situé au**  
**1685, chemin du Chenal-du-Moine.**

Pendant les quatre jours du festival country, les citoyens de Sainte-Anne-de-Sorel pourront assister **GRATUITEMENT** à tous les spectacles qui seront présentés sous le chapiteau grâce aux nombreux commanditaires de Sainte-Anne-de-Sorel.

**Bienvenue à tous!**

### LOCATION DE SALLES

Pour toute information communiquez avec notre service des loisirs

**450 742-1616 poste 104**

Courriel : [loisir@msads.ca](mailto:loisir@msads.ca)

Ou visitez sur notre site internet

[www.msads.ca](http://www.msads.ca)

Section Loisirs et tourisme/Loisirs/

Location de salles



### TARIFICATION PUBLICITÉ DANS LE JOURNAL

Tarifs et formats pour la publicité dans le journal Le Phare

1/8 de page 50 \$ par parution+ tx

1/4 de page 85 \$ par parution+tx

1/2 de page 165 \$ par parution+tx

# Membres du Conseil 2021-2025



## MAIRE

**M. Michel Péloquin**

Cellulaire : (450) 494-1612  
mpeloquin@msads.ca

## Conseillers



*District # 1* **M. Benoit Bibeau**

Téléphone : (450) 746-7789  
bbibeu@msads.ca

Marie-Didace, Marie-Napoléon  
Paul : 78 à 90, 75 à 91  
Chenal-du-Moine : 72 à 610, 77 à 597  
Ménard : 47 et 50



*District # 2* **M. Guy Lambert**

Téléphone : (450) 881-0560  
glambert@msads.ca

De la Rive : 2 à 254, 37 à 257  
Curé-Vanasse, Avelin-Péloquin  
Ménard : 1 à 41, 8 à 40  
Paul : 5 à 71, 6 à 70



*District # 3* **Mme Myriam Cournoyer**

Téléphone : (450) 742-7654  
mcournoyer@msads.ca

De la Rive : 261 à 429, 264 à 432  
Du Quai, Milette, Ringuette, Privée  
Marianne, Bussières, Saint-Michel  
Joli-Bourg,  
Chenal-du-Moine : 612 à 698, 613 à 687



*District # 4* **M. Vincent Lavallée**

Téléphone : (450) 517-1488  
vlavallee@msads.ca

Dupont, Forcier, Saint-Martin  
Salvail, de l'Anse, Alfred-Caisse  
Chenal-du-Moine : 714 à 1468, 725 à 1465



*District # 5* **M. Roger Soulières**

Téléphone : (450) 742-7246  
rsoulières@msads.ca

Chenal-du-Moine : 1467 à 2593, 1470 à 2600  
Lachapelle, Des Nations, Saint-Nazaire  
Pierre-Maxime, Des Cèdres



*District # 6* **M. Mario Cardin**

Téléphone : (450) 746-1913  
mcardin@msads.ca

Chenal-du-Moine : 2608 à 3742, 2617 à 3755  
Île-aux-Fantômes, Île d'Embarras,  
Île Bibeau, Île aux Corbeaux,  
Île de Grâce, Île du Moine  
Île à la Pierre, Îlette au Pé

# Vignette de stationnement 2024

La municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel poursuit la façon de faire (instaurée lors de la COVID) pour se procurer la vignette de stationnement annuelle. Toutefois vous pouvez toujours vous présenter au bureau municipal pour acheter votre vignette selon les heures d'ouverture du bureau. (lundi au jeudi : 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 - vendredi : 8 h à 12 h)

Veillez compléter ce formulaire en caractères d'imprimerie et nous le retourner par la poste ou le déposer dans la boîte aux lettres noire située au 1685, chemin du Chenal-du-Moine (à côté de la porte d'entrée de la mairie) accompagné :

- **d'une photocopie claire - du certificat d'immatriculation de votre véhicule routier et du permis de conduire du propriétaire du véhicule;**
- **ainsi que d'un chèque ou d'un mandat poste libellé au nom de la « Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel »**

au montant suivant soit :

55 \$ plus taxes = (63,25 \$) pour les citoyens de Sainte-Anne-de-Sorel et les payeurs de taxes

OU

150 \$ plus taxes = (172,45 \$) pour tout autre utilisateur



**Vous recevrez par la POSTE votre vignette de stationnement 2024**

Nom :

Adresse :

Ville et code postal :

N° de chalet si applicable :

N° de téléphone : Résidence :

Cell :

Adresse courriel :



Pour toute question à ce sujet. appelez-nous au : 450 742-1616, poste 101

Courriel : [info@msads.ca](mailto:info@msads.ca)

Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel 1685, chemin du Chenal-du-Moine Sainte-Anne-de-Sorel (Québec) J3P 5N3

Ce formulaire est aussi disponible sur le site internet : [www.msads.ca](http://www.msads.ca)